

## **André Comte-Sponville, *Dictionnaire philosophique*, article « Laïcité », Éditions PUF, 2013**

*Une définition courte, simple et actuelle du concept de laïcité, avec la limpidité pédagogique qui caractérise André Comte-Sponville (né en 1952).*

« Ce n'est pas l'athéisme. Ce n'est pas l'irréligion. Encore moins une religion de plus. La laïcité ne porte pas sur Dieu, mais sur la société. Ce n'est pas une conception du monde ; c'est une organisation de la Cité. Ce n'est pas une croyance ; c'est un principe, ou plusieurs : la neutralité de l'État vis-à-vis de toute religion comme de toute métaphysique, son indépendance par rapport aux Églises comme l'indépendance des Églises par rapport à lui, la liberté de conscience et de culte, d'examen et de critique, l'absence de toute religion officielle, de toute philosophie officielle, le droit en conséquence, pour chaque individu, de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, le droit de prier ou de blasphémer, tant que cela ne trouble pas l'ordre public, enfin, mais ce n'est pas le moins important, l'aspect non confessionnel et non clérical – mais point non plus anticlérical – de l'école publique. L'essentiel tient en trois mots : *neutralité* (de l'État et de l'école), *indépendance* (de l'État vis-à-vis des Églises, et réciproquement), *liberté* (de conscience et de culte). C'est en ce sens que Mgr Lustiger pouvait se dire laïque, et je lui en donne bien volontiers acte. Il ne voulait pas que l'État régente l'Église, ni que l'Église régente l'État. Il avait évidemment raison, même de son propre point de vue : il rendait « à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt 22, 21). Les athées auraient tort de faire la fine bouche. Que l'Église catholique ait mis tant de temps pour accepter la laïcité, cela ne rend sa conversion, si l'on peut dire, que plus spectaculaire. Mais cette victoire, pour les laïques, n'est pas pour autant une défaite de l'Église : c'est la victoire commune des esprits libres et tolérants. La laïcité nous permet de vivre ensemble, malgré nos différences d'opinions et de croyances. C'est pourquoi elle est bonne, juste, nécessaire. Ce n'est pas le contraire de la religion. C'est le contraire, indissociablement, du cléricalisme (qui voudrait soumettre l'État à l'Église) et du totalitarisme (qui voudrait soumettre les Églises à l'État).

On comprend qu'Israël, l'Iran ou le Vatican ne sont pas des États laïques, puisqu'ils se réclament d'une religion officielle ou privilégiée. Mais l'Albanie d'Enver Hoxha ne l'était pas davantage, qui professait un athéisme d'État. Cela dit assez ce qu'est vraiment la laïcité : non une idéologie d'État, mais le refus, par l'État, de se soumettre à quelque idéologie que ce soit.

Et les droits de l'homme ? demandera-t-on. Et la morale ? Ce n'est pas à eux que l'État se soumet, mais à ses propres lois et à sa propre constitution – ou aux droits de l'homme pour autant seulement que la constitution les énonce ou les garantit. Pourquoi, dans nos démocraties, le fait-elle ? Parce que le peuple souverain en a décidé ainsi, et ce n'est pas moi qui le lui reprocherai. C'est mettre l'État au service des humains, comme il doit l'être, plutôt que les humains au sien. Mais la même raison interdit d'ériger les droits de l'homme en religion d'État. Distinction des ordres : l'État ne doit régner ni sur les esprits ni sur les cœurs. Il ne dit ni le vrai ni le bien, mais seulement le légal et l'illégal. Il n'a pas de religion. Il n'a pas de morale. Il n'a pas de doctrine. Aux citoyens d'en avoir une, s'ils le veulent. Non pourtant que l'État doive tout tolérer, ni qu'il le puisse. Mais il n'interdit que des actions, point des pensées, et pour autant seulement qu'elles enfreignent la loi. Dans un État vraiment laïque,

il n'y a pas de délit d'opinion. Chacun pense ce qu'il veut, croit ce qu'il veut. Il doit rendre compte de ses actes, non de ses idées. De ce qu'il fait, non de ce qu'il croit. Les droits de l'homme, pour un État laïque, ne sont pas une idéologie, encore moins une religion. Ce n'est pas une croyance, c'est une volonté. Pas une opinion, une loi. On a le droit d'être contre. Pas de les violer.